



**AVIS PUBLIC  
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT N° 1274-28  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS  
ET DE RÉGIE INTERNE 1274**

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES par un projet de règlement modifiant le règlement des permis et certificats et de régie interne n° 1274:

AVIS est, par les présentes, donné que:

1. Lors d'une séance tenue le 3 juillet 2017, le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion a adopté le projet de règlement n° 1274-28 intitulé:

**Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne numéro 1274 afin d'assurer la concordance au Règlement numéro 167-20 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrain**

2. Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le 14 août 2017, à 19 h en la salle du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, située au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion.
3. Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne qu'il désigne expliquera ledit projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Ce projet de règlement n° 1274-28 peut être consulté au Service du greffe et des affaires juridiques au 2555, rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

**Note explicative du Règlement 1274-28**

Le règlement n° 1274-28 a pour objet de revoir la nomination et la documentation exigée lors de demandes de permis et certificats à l'intérieur des zones potentiellement exposées aux glissements de terrain, le tout conformément au règlement numéro 167-20 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

En vertu des articles 123 à 127 de la LAU, ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation des personnes habiles à voter.

**Service du développement et de l'aménagement du territoire  
27 juin 2017**

Pour toute question relative au projet de règlement visé par le présent avis, veuillez vous adresser au:

- Service du greffe et des affaires juridiques si celle-ci est en lien avec la procédure d'adoption et d'entrée en vigueur ou la consultation publique ;
- Service du développement et de l'aménagement du territoire si celle-ci est en lien avec la localisation des zones, l'objet du règlement ou ses impacts.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce cinquième (5<sup>e</sup>) jour du mois de juillet deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire, OMA  
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site  
Internet de la ville au [www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca](http://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca)